

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 23

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE

Des nouvelles armes rayées, de leur rôle et de leur influence à la guerre, par *Léon Marès*. — 1 brochure in-8° avec planches. Paris, Tanera, éditeur, 1860.

L'écrit susmentionné n'est pas une simple description, une nomenclature des armes rayées en usage chez les différentes nations. Comme son titre l'indique, l'auteur a eu principalement en vue de rechercher l'effet de leur emploi dans les opérations de la guerre.

Après un aperçu rapide sur le fusil de munition, son efficacité, ses imperfections et les résultats obtenus, l'auteur passe aux perfectionnements successifs qui ont amené l'arme à son état de supériorité actuel ; il fait l'historique des diverses applications de Delvigne, Thouvenin, Minié, Nessler, et mentionne les circonstances qui ont accompagné l'adoption du fusil rayé pour toute l'infanterie ; enfin, il jette aussi un coup d'œil sur les progrès réalisés par l'artillerie, grâce à l'application du même système.

L'auteur s'attache à démontrer que la principale force de l'infanterie réside dans son feu ; tout en appréciant, comme elle le mérite, l'importance de la baïonnette, il s'élève contre un emploi trop exclusif de cette arme et il insiste sur la nécessité de rendre le fantassin bon tireur à toute distance.

Passant aux modifications survenues dans la manière de combattre par l'amélioration du tir, il indique les résultats nécessairement amenés par ce progrès dans les rapports mutuels des trois armes. Enfin, l'auteur démontre la grande utilité qu'il y aurait à faire du tir un jeu national, comme nous le faisons en Suisse, et à former la nation entière à cet exercice. Par là il pense, avec raison, que bientôt toute l'armée française pourrait être recrutée de bons tireurs.

L'intérêt de cet opuscule est encore rehaussé par la citation de nombreux faits historiques empruntés à divers récits de guerre et entre autres à la guerre d'indépendance américaine. Parmi les épisodes cités avec le plus d'à-propos, l'auteur n'a point oublié le brillant fait d'armes de ces deux compagnies de carabiniers zuricois qui, en 1799, surent empêcher l'armée de l'archiduc Charles de passer la Limmatt à Dettigen. Cet exemple est, en effet, un des plus concluants en faveur de l'influence d'un tir bien ajusté.

Pour terminer nous ferons remarquer à M. M. une petite inexactitude en ce qui nous concerne, contenue dans la note de la page 54. Il y dit que « la Suisse » seule a conservé le forçement par le calepin qui enveloppe la balle. » Notre carabine d'ordonnance et notre fusil de chasseurs peuvent se charger, au contraire, à balle coulante et avec la cartouche à balle.

Vaud. — Dans sa séance du 6 novembre 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Maillardet*, Adrien, à Moudon, adjoint du commissaire des guerres pour le 1^{er} arrond., avec rang de 2^e sous-lieutenant ; — *Gavillet*, Henri, à Peney, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite dans le 1^{er} arrond. ; — *Rolaz*, Louis, à Aubonne, 2^e sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 4^e arrond. — Le 13 dit, MM. *Goumaz*, Frédéric, à Sédeilles, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve dans le 8^e arrond. ; — *Bachelard*, Emile, à Vevey, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 1^{er} arrond. ; — *Dutoit*, Daniel, à Moudon, 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 1^{er} arrond.

Le manque de place nous force d'ajourner diverses communications. Nous prions nos honorables correspondants de nous en excuser.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.